



Porte plainte possible contre moir

Par **esteban91**, le **16/07/2013** à **11:22**

Bonjour,

Je vous résume la situation. J'ai offert un cadeau à une personne via une liste d'envie de cadeau d'un site d'achat en ligne. Lors du suivi du colis, le service de livraison a affiché l'adresse de la personne alors qu'elle ne l'était pas sur le site marchand. Voulant lui montrer seulement que j'admirais ce qu'elle faisait je lui ai fait parvenir des fleurs et une lettre. Etant surprise, elle m'a contacté après avoir demandé au fleuriste mes coordonnées pour savoir comment j'avais pu avoir ses coordonnées. Je ne lui ai pas dit la vérité à mon grand regret pour l'adresse. Lors de ce contact téléphonique, je lui ai bien dit que je n'allais plus la recontacter, que c'était seulement cette fois. Hier, j'ai vu via son site qu'elle comptait aller voir la police demain mercredi.

Peut-elle porter plainte? si oui, quelle type de plainte et ses conséquences?

Je vous remercie d'avance